

# Une Genevoise revoit son fils après trois ans de séparation

L'enfant, kidnappé par son père en 2020, a revu sa mère au Liban en avril, après un long combat judiciaire. Aujourd'hui, il a de nouveau disparu.

[Judith Monfrini](#)

Publié aujourd'hui à 05h00



Les séparations conflictuelles donnent lieu à des procédures longues et compliquées en cas d'enlèvement d'enfants à l'étranger (image d'illustration).

GETTY IMAGES/STOCKPHOTO

Abonnez-vous dès maintenant et profitez de la fonction de lecture audio.

[Se connecter](#)

[BotTalk](#)

«Le lien entre mon fils et moi est resté très fort malgré les années.» Les larmes dans la voix, Nour\*, dans son bureau en Vieille-Ville de Genève, a pu enfin revoir, en avril, Karim\*, son garçon de 7 ans, au Liban, après trois ans et demi de procédure judiciaire. Le père de l'enfant, son ex-compagnon libanais, ne voulait pas qu'elle le rencontre et il a multiplié les recours en justice, pour retarder l'exercice du droit de visite.

Nour, également d'origine libanaise, n'avait plus revu son fils depuis décembre 2020, au moment où son père l'a emmené pour les vacances de Noël. À l'époque, elle a déposé une plainte pénale auprès du Ministère public genevois pour enlèvement de mineur et un signalement de ce dernier a été effectué sur Interpol. La procédure est toujours en cours,

dans l'attente de mettre la main sur le père. En décembre 2021, Nour avait livré son témoignage à la [«Tribune de Genève»](#). Aujourd'hui, quatre mois après l'exercice de ce premier droit de visite, elle désespère.

## Accord bafoué

Une audience à la Cour suprême de Beyrouth était prévue le 10 juillet entre elle et son ex-compagnon, avec un accord à la clé, mais ce dernier ne s'est jamais présenté. Selon les informations dont elle dispose, il aurait même fui plus loin encore, à Kuala Lumpur, en Malaisie, avec son fils et sa nouvelle femme.

«On m'a dit qu'il avait un billet pour cette destination, via Doha, mais il pourrait également se trouver en Irak, en Jordanie ou en Iran», note Nour, découragée. Tout comme le Liban, ces destinations sont dans des pays qui n'ont pas ratifié la [Convention de La Haye sur l'enlèvement d'enfants](#).

## Absence d'entraide

«Malheureusement, ce sont des pays qui ne collaborent pas et dans lesquels on enregistre de nombreux cas d'enlèvements, déplore son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Philippe Anthonioz. Au niveau du Liban, le droit islamique ne reconnaît aucune décision étrangère. Les avis de recherche sont du ressort des autorités libanaises, mais elles ne coopèrent pas ou très mal avec les autorités suisses. Quant à Interpol, on oublie trop souvent que ce n'est pas une superpolice, mais un simple organisme de coordination.»

Nour est mariée sous le régime musulman. Aucun droit ne lui est reconnu au Liban, et elle a dû se battre. Malgré deux mandats d'arrêt, l'un pour enlèvement, l'autre pour une affaire de délit économique, son ex-compagnon court toujours. La police suisse voulait lancer une commission rogatoire au Liban, mais ce pays – qui n'extrade pas non plus ses ressortissants – a refusé.

## Achat pour la rentrée

«Je suis épuisée, soupire cette mère. À chaque fois, je repars de zéro, je n'ai plus aucun lien avec mon fils parce que son père ne me laisse même pas lui parler.» Elle continue néanmoins de garder espoir. «Karim sait que je me bats pour lui, je le lui ai dit lors de nos deux rencontres. En mai, j'ai acheté tout le matériel scolaire pour la rentrée.»

M<sup>e</sup> Anthonioz rappelle que l'enfant, de nationalité libanaise, ne bénéficie pas de la protection consulaire suisse. La Malaisie serait «encore pire que le Liban» au niveau de la coopération judiciaire. Il confirme que sa cliente était persuadée d'avoir trouvé un accord, en avril, avec le père de Karim. Elle lui aurait promis de l'argent. L'avocat craint qu'elle ne se fasse «arnaquer» par son ex-compagnon, qui a déjà deux mandats d'arrêt à son actif. Le refus de rendre son fils constitue une infraction pénale, passible de 3 ans de prison.

\* Prénoms d'emprunt